



3 février 2022

CHAMPIONNAT TERRITORIAL DE BADMINTON
CADETS / JUNIORS EQUIPE de 4 - ELITE et PROMOTIONNEL
CADETS / JUNIORS EQUIPE de 2 - ANNULE
Mercredi 2 MARS 2022 à CONCARNEAU / TREGUNC

Ces informations peuvent toujours évoluer. Avant chaque compétition territoriale, il est donc important de **CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE** pour s'informer en temps réel jusqu'à la veille de la compétition.

Date limite des championnats départementaux :	Mercredi 23 février 2022
LIEUX de compétition :	Lycée St Joseph – CONCARNEAU Halle des Sports – TREGUNC
RESPONSABLE des INSTALLATIONS :	Patrick LAMY – 06.12.96.97.01 à contacter le jour de la compétition en cas de souci Etablissement : St Joseph CONCARNEAU – 02.98.97.03.13
RESPONSABLES DES TABLEAUX :	Patrick LAMY – 06.12.96.97.01 Gilles RENAULT – 06.17.35.72.42 Etablissement : La Touche PLOERMEL
RESPONSABLE DE L'ORGANISATION :	Emmanuel GUERIN – 06.87.10.21.65 Directeur régional de l'Ugsel Bretagne
RENDEZ-VOUS pour tout le monde :	Lycée St Joseph CONCARNEAU 10 h 00
DEBUT DE COMPETITION :	11 h 00 IMPERATIF
FIN DE COMPETITION :	Vers 17 h 00

Pour participer à la compétition dans les meilleures conditions, **IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ORGANISATION GENERALE** de l'Ugsel Bretagne disponible sur le site internet.

AVANT DE PARTICIPER, il est important de PRENDRE CONNAISSANCE :



- des mesures d'adaptation Ugsel à la situation sanitaire,
 - du protocole territorial sanitaire Ugsel de l'activité,
- AFIN DE S'Y CONFORMER SANS RESTRICTION.**

NE PAS OUBLIER L'ATTESTATION INDIVIDUELLE PARENTALE.

Situation : - Lycée St Joseph – 61 rue Bayard – 29180 CONCARNEAU
- Halle des sports – Rue Jacques Prévert – 29910 TREGUNC

La répartition des championnats (élite et promo) dans les salles sera annoncée au moment de l'accueil.

LICENCE SPORTIVE : Se référer à l'article 7 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022. En substance, cet article rend la licence Ugsel OBLIGATOIRE avec présentation sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement lors des championnats et fera office d'accréditation pour l'année scolaire. Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

LICENCE ENCADRANT : Se référer à l'article 9 des règlements généraux sportifs de l'Ugsel 2021/2022. En substance, cet article rend OBLIGATOIRE la licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité pour tout participant encadrant (prof EPS, personne participant à l'animation de l'AS, accompagnateur ponctuel) à une compétition ou rencontre UGSEL. Cette licence doit pouvoir être présentée sous forme



matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

Jury : Chaque établissement représenté est censé fournir au minimum 1 JUGE pour assurer les rotations aux tables de marques.

Lorsque les élèves d'un établissement sont confiés à un collègue d'un autre établissement ou à des parents pour cause d'absence du professeur EPS, il est très IMPORTANT de prévenir le responsable des tableaux de cette absence afin qu'il puisse en tenir compte sur le planning de rotation des tables de marques.

FORMATION DE JEUNES OFFICIELS :

En raison du règlement national (extrait ci-dessous) :

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

Chaque équipe, qui participe à un championnat par équipe Promo ou Elite, doit fournir un arbitre équipe issu de son territoire, validé (par le territoire ou le comité) d'un niveau territorial (cf. grille de compétences arbitre équipe).

La vérification de cette validation se fera à l'accueil de l'organisateur, sur présentation de la licence JO.

L'arbitre de l'équipe ne peut pas être joueur de l'équipe, il peut par contre être joueur en individuel.

ATTENTION : En cas de non présentation d'arbitre ou d'arbitre non formé, l'équipe concernée ne pourra intégrer le tableau final et n'apparaîtra pas au classement.

La CSR organise une formation de Jeune Officiel à l'occasion de ce championnat, en début de journée.

Pour respecter ce règlement, il est **IMPERATIF** que chaque établissement qui pense pouvoir se qualifier au championnat national amène un **ARBITRE NON JOUEUR** pour suivre cette formation.

Composition des équipes : Les modifications de composition d'équipes sont à déposer le matin de la compétition auprès du responsable des tableaux à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet.

Forfaits : Pour faciliter la communication et la circulation des informations, mais aussi la gestion des repêchages, c'est le secrétariat régional de l'Ugsel Bretagne qui centralise les forfaits. C'est donc lui qu'il faut prévenir en premier lieu.

Les repêchages sont communiqués aux établissements et aux responsables départementaux par courriel et, si possible, sur le site internet de l'Ugsel Bretagne ("Animation sportive – Les sports individuels – badminton – compétition souhaitée"). Quelle que soit la réponse (positive ou négative) les professeurs sont chargés de communiquer au secrétariat régional la réponse à la proposition.

Informations : Les volants de la compétition sont fournis par l'Ugsel Bretagne.
Seuls les championnats par équipe de 4 élite et promotionnel sont qualificatifs pour le championnat national.
RAPPEL : le championnat par équipe de 2 est ANNULÉ.

DISCIPLINE - PROPLETE :

**PAR RESPECT des PERSONNES et des INSTALLATIONS mises à disposition de l'Ugsel,
TOUS LES ADULTES RESPONSABLES D'ELEVES**

doivent veiller au comportement correct des jeunes présents et au maintien de la PROPLETE DES LIEUX.

Date limite des championnats territoriaux :	Mercredi 9 mars 2022
DATE du championnat national :	?
LIEU :	?

QUALIFICATIONS : La région dispose d'un quota défini comme suit :

- Quota de base : 4 individuels par catégorie en promotionnel B/M/C.
2 individuels par catégorie en promotionnel J.
2 individuels par catégorie en élite B/M/C/J.
2 équipes par catégorie en promotionnel B/M/CJ (3 catégories).
1 équipe par catégorie en élite B/M/CJ (3 catégories).

Quota supplémentaire : Sur la base des résultats N-1, apportent un quota supplémentaire au territoire les :

- Podiums en individuel et équipe promotionnel.
Finalistes en individuel et équipe élite.

Ces quotas sont consultables sur le site internet de l'Ugsel nationale.

Les qualifications exceptionnelles acceptées entrent dans les quotas territoriaux.

Les qualifications sont mentionnées sur les résultats régionaux.

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Il appartient à chaque établissement ayant un ou plusieurs qualifiés au championnat national de se connecter sur le site internet de l'Ugsel nationale pour télécharger les informations mises à disposition et connaître les consignes et délais à respecter.

Pour présenter le maximum de compétiteurs en fonction des quotas attribués à la région, il est **IMPORTANT** de communiquer très rapidement un **FORFAIT** au secrétariat régional afin qu'il puisse proposer la place libre à un autre compétiteur dans un délai raisonnable.

* Les lieux et dates de la compétition nationale sont connus à l'avance.

Chaque professeur connaît le niveau de ses élèves.

Pour celles et ceux susceptibles d'être qualifiés au championnat national, il serait INTERESSANT de leur poser la question de leur participation au championnat national avant la compétition régionale. En cas de réponse négative, il suffit de communiquer l'information au responsable de la compétition qui en tiendra compte pour le calcul des qualifications.

* Enfin, chaque professeur connaît également les capacités humaines et financières de son établissement. Si une participation au championnat national est impossible pour l'une ou l'autre de ces raisons, il est IMPORTANT de le signaler lors du championnat régional.

Ces démarches permettront un gain de temps appréciable pour tous par une communication plus efficace des qualifications.

ATTENTION : la déclaration d'un forfait est irréversible tant qu'elle n'est pas suivie d'un autre forfait dans la même catégorie...

DEPLACEMENT AU CHAMPIONNAT NATIONAL :

Du fait de la proximité géographique, l'Ugsel Bretagne n'organise pas de déplacement à ce championnat national. Se rapprocher de son comité départemental Ugsel ou d'autres établissements participants.

ugselbretagneadminonugselbretagneadminonugselbretagneadminon

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : ugsel.bretagne@e-c.bzh – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>